



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département Haute-Loire - Arrondissement d'Yssingeaux - Canton de Bas-en-Basset

Commune de RETOURNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC

N° 2025-075

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le trente juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI-LITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Sébastien VINCENT et Ludovic LHOSTE.

Absents excusés représentés : -

Absents :

Corinne TARGHETTA et Damien CASSOUX

Secrétaire de séance : Maëlle JOLY

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	20
Nombre de procurations :	0
Nombre d'absents :	2

Objet : CDG 43 – Renouvellement groupement de commandes à la plateforme des marchés publics

Madame Brigitte ROCHE informe les membres du conseil de la nécessité de signer une convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme des marchés publics avec le CDG 43.

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission « Administration générale et Ressources humaines » du 3/07/2025.

Madame Brigitte ROCHE expose :

1. que les articles L 2132-2 et R 2132-1 et suivants du Code de la commande publique imposent aux personnes publiques de dématérialiser l'ensemble de la procédure (de la mise en ligne à la notification des marchés aux attributaires et à la publication des données essentielles) lors de la passation d'un marché public de plus de 40 000 € HT ;
2. que le groupement de commandes formé par le Centre de gestion, et dont il est le coordonnateur arrive à son terme le 31 décembre 2025 ;
3. que le Centre de gestion réitère la constitution d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics pour une durée de 2 ans renouvelable une fois, mise à disposition de l'ensemble des collectivités signataires ;
4. qu'il ne sera opposé de facturation qu'en cas d'utilisation effective de la plate-forme de dématérialisation.

Vu la commission « Administration générale et Ressources humaines » du 3/07/2025 qui émet un avis défavorable sur la cartographie proposée néanmoins elle est favorable à poursuivre le travail en concertation avec les services de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

-  **D'ACCEPTER** la proposition d'adhésion au groupement de commandes coordonné par le CDG 43,
-  **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, à conclure tout acte en découlant et à engager les frais y relatifs
-  Le Maire a délégation pour résilier, si besoin est, la convention selon les conditions qu'elle renferme.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD

